

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003039

Ressources
humaines - Chargé
de mission
contractuel au
musée

Affiché le :

Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle précise que le Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels de droit public notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Dans le cadre du projet de musée d'histoire du pays d'Apt, la réflexion sur le futur parcours muséographique se heurte à un passif important en matière de gestion et documentation des collections. Afin de renforcer l'équipe de conservation du musée dans ses missions d'étude et d'inventaire-récolement des collections, la ville d'Apt souhaite procéder au recrutement d'un(e) doctorant(e) en préhistoire sur une mission de 9 mois à compter de la date de prise de poste dans le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine avec une prime mensuelle de 500€. Cette personne

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230711-003039-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

aura pour mission l'étude et l'inventaire-récolement de la collection préhistorique du musée municipal.

Vu, le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 1;

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant, les besoins du musée d'Apt qui justifie l'embauche d'un chargé de mission étude-inventaire de la collection préhistorique ayant pour mission l'étude et l'inventaire-récolement de la collection préhistorique du musée municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

Approuve, la création d'un emploi non permanent au grade d'attaché de conservation, filière culturelle, catégorie A, échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

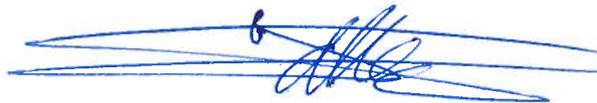
Dit, que la rémunération sera fixée par référence aux indices brut et majoré correspondant à l'échelon susvisé à laquelle s'ajoutera une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) de 500€ mensuels.

Autorise, Madame le Maire à déterminer le niveau de recrutement et d'expérience professionnel exigés du candidat en raison de la nature des fonctions concernées et à signer le contrat de recrutement et tous les actes correspondants à cette opération.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent contractuel seront inscrits au budget primitif.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET**



**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

